



Suisse : Ed. Les Amis de saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 Sion 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

## LE LIBAN

Est-il besoin d'ajouter aux lamentations dont le Liban est l'objet aujourd'hui ? Des lamentations, il n'en manque pas. Et l'on se donne bonne conscience par des aides humanitaires dérisoires, en attendant que l'actualité emporte le Liban dans son tourbillon; et il ira rejoindre le sort des autres pays livrés à la barbarie islamо-communiste. Des lamentations, il y en a ; mais personne ne parle des causes; causes qui ne sont pas purement politiques.

Car c'est par les bombes musulmanes fournies par l'U.R.S.S. que le Liban chrétien est écrasé. Sans ignorer les causes politiques, il faut oser parler des causes religieuses. Les Libannais se battent pour conserver une terre chrétienne, la terre de leurs ancêtres, sur laquelle ils veulent pouvoir continuer à vivre en chrétiens. Leur esprit de sacrifice et leur détermination sont une condamnation de la décadence et de la veulerie des nations occidentales.

Pour l'Islam, politique et religion, guerre et religion, c'est tout un : "faites la guerre à ceux qui ne croient pas en Dieu ni au jour dernier, qui ne regardent point comme défendu ce que Dieu et son apôtre ont défendu, et à ceux d'entre les hommes des Ecritures qui ne professent pas la croyance de la vérité. Faites-leur la guerre jusqu'à ce qu'ils paient le tribut, tous sans exception, et qu'ils soient humiliés (Sourate 9)".

A l'heure où le Vatican prône le dialogue interreligieux, l'Islam fanatique dialogue à coup de bombes. Car il n'est pacifique que lorsqu'il est en état d'infériorité : "baise la main que tu ne peux mordre." Les Libannais font les frais de la politique vaticane d'œcuménisme et de collaboration avec le communisme.

### Pourquoi ?

Dernier reste des splendides chrétientés du Moyen Orient, le Liban n'a pu survivre que grâce à la fermeté de sa foi et au soutien temporel des nations européennes, de la France en particulier.

Mais le Vatican a honte des croisades. S'il veut encore (?) des nations de chrétiens, il ne veut plus de nations chrétiennes. En application de la nouvelle "doctrine" de la dignité de la personne et de la liberté religieuse, les évêques donnent des églises aux musulmans, et prêchent l'accueil à bras ouverts des flots d'immigration musulmane. Toute force de chrétienté est minée, désarmée par l'esprit d'œcuménisme et de non-violence.

Les responsables sont-ils seulement à Beyrouth ?

La rédaction

## La religion de New Age (suite)

(Tiré de Controverses, n°7, avril 1989)

Dans notre article d'introduction sur la question, nous avons voulu citer deux textes d'initiés du mouvement New Age : ces deux petits extraits soulignaient clairement l'attitude antichrétiennne de la nouvelle Ere du verseau. Et de fait, si le mouvement se veut nouveau, c'est par rapport à quelque chose d'autre qu'il considère comme désuet, obsolète : le christianisme. Les termes utilisés sont suffisamment clairs pour indiquer l'opposition radicale des adeptes de New Age devant le christianisme : <<Dieu est mort>>, négation de la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, nécessité de transcender et de transformer les valeurs du christianisme parce que dépassées, détruire ses <<dangeureuses positions>>, se liguer contre les lois chrétiennes pour donner au monde une nouvelle vision des choses, un nouveau paradigme. New Age ne se propose pas seulement comme alternative au christianisme, comme le mot "nouveau" le laisse supposer, mais bien comme une antithèse. C'est un anti-christianisme qui se donne pour but de supplanter le christianisme ésotérique dénommé "Ere des poissons". Ce n'est pourtant pas là que se manifeste la nouveauté du mouvement, mais plutôt dans la rapidité avec laquelle ce mouvement, très difficile à circonscrire, se répand dans le monde entier.

Fondé sur l'indication "d'esprits" en 1875 par le medium Helena Petrovna Blavatski, fondatrice de la Société de théosophie, le mouvement doit rester cent ans inconnu du public, comme le demandent ces mêmes esprits. En 1975, il déborde le cercle des initiés par de grandes campagnes publicitaires. Quatre ans plus tard, il compte seulement pour les Etats-Unis et le Canada plus de dix mille organisations différentes (d'Amnesty International au Club de Rome en passant par Green peace!), sans compter les organisations filiales<sup>1</sup>. En 1987, les Evangéliques réunis en Congrès à Zurich estiment à deux cents millions le nombre des membres qui, chaque jour, invoquent le retour ou la venue de leur maître, une sorte de nouveau messie-sauveur du monde.

Nouvelle aussi l'ampleur du syncrétisme de l'Ere nouvelle du Verseau, qui veut s'imposer au monde entier comme religion unique et universelle, promettant aux opposants de ce projet fou qu'ils seraient envoyés dans une autre dimension (David Spangler)<sup>2</sup>.

Tel un nouvel égout collecteur, New Age rassemble étonnamment ce qu'il y a de plus hétéroclite, de plus étrange dans diverses religions du monde, "religion" étant entendu ici dans son sens le plus large.

Quant à la forme de sa doctrine, on retrouve pèle-mêle de l'anthroposophie et de la théosophie, de la gnose jointe à la magie noire, à l'ésotérisme et au paganisme en général. A l'adoration de la nature<sup>3</sup> se mêle l'occultisme. Spiritisme et satanisme y ont une place de choix<sup>4</sup>. Le tout est assaisonné à l'orientale, le bouddhisme et surtout l'hindouisme donnant la marque dominante à ce tout disparate<sup>5</sup>.

Quant à la forme, quant aux termes utilisés pour esposer la nouvelle doctrine (qui n'a vraiment rien de nouveau en soi), le New Age emprunte beaucoup au christianisme. Mais les termes propres au christianisme sont, plus ou moins subtilement, vidés de leur acceptation initiale pour signifier tout autre chose. C'est ce qu'ils appellent transformer et transcender les valeurs du christianisme. Ainsi Dieu, le Christ, la rédemption, le péché, le jugement, la perfection, etc. deviennent les slogans publicitaires d'une nouvelle religion. C'est peut-être de là que provient un des grands dangers de ce mouvement : les âmes, mal formées à la doctrine par un mauvais catéchisme et en quête d'une nourriture spirituelle qu'une nouvelle liturgie laisse insatisfaites, se laissent appâter en masse par la nouvelle panacée...

Entre autre exemple de cette manière de faire, on a pu voir un encart publicitaire pleine page, le 25 avril 1982, dans vingt-cinq

parmi les plus grands quotidiens du monde entier : Times de New York, de Los Angeles, Figaro, Die Welt, et j'en passe : "Le Christ est ici maintenant". Il y est déclaré : <<comme les chrétiens attendent la deuxième venue du Christ, ainsi les Juifs attendent le Messie, les bouddhistes le cinquième Bouddha, les musulmans l'Imam Madhi, les hindous Krishna : tous ces noms signifient la même personne : ce fameux Christ dont on nous annonce la venue>>. Benjamin Creme lors de sa conférence de presse à Los Angeles a confirmé à cette occasion que c'est bien là ce qu'ils entendent : la venue d'un nouveau "maître du monde" qui donnera la paix au monde. Et c'est New Age qui prépare le terrain : à cet effet, les esprits - entendez les démons - ont confié aux initiés du mouvement un plan connu sous le nom de The Plan, que ces derniers sont en train d'exécuter devant nos yeux...<sup>6</sup>

En ce qui concerne les pratiques de la nouvelle religion, à côté de la "grande invocation" (une prière pour que le Messie annoncé vienne bientôt), il faut souligner le yoga, ainsi que le spiritisme, la magie, l'hypnose, le rebirth... Il faut prendre conscience de sa divinité (tout homme est un dieu et par ces pratiques, il le découvre...)<sup>8</sup>, s'unir à l'univers, aux énergies cosmiques (le panthéisme est lui aussi une donnée fondamentale du New Age)...<sup>9</sup>

Terminons ce bref tour d'horizon par le centre de spiritualité de la nouvelle Ere, son Vatican comme le dit Constance Cumbe<sup>y</sup> Findhorn en Ecosse. On y apprend à communiquer avec les démons; bien plus : c'est l'initiation au culte luciférien que l'on reçoit à la Findhorn Foundation : <<Lucifer opère en chacun de nous afin de nous mener à la plénitude; et comme nous entrons dans un nouvel âge qui est l'âge de la plénitude de l'homme, chacun de nous est amené en quelque sorte à ce point que j'appelle l'initiation luciférienne...>><sup>10</sup>.

Voilà en fin de compte qui l'on retrouve comme l'instigateur, le nouveau Messie et le dieu suprême de cette religion qui a l'intention de remplacer toutes les autres, vraie ou fausses : rien moins que Lucifer, le prince des démons...

B.F. (A suivre)

1 International New Consciousness Directory, New Age Media, San Raphael, Californie, 1979.

2 David Spangler, Revelation, Birth or a New Age, The Lorian Association, Elgin, Illinois, 197, p. 163-164

3 <<Vivre avec une connaissance profonde de l'unité élémentaire de toute la création, c'est ce que l'on appelle participer à la "conscience de Dieu". Une telle connaissance de ce que tout se tient profondément ensemble, connaissance reposant sur l'expérience plus que sur la connaissance intellectuelle, c'est pour moi la définition du concept théologique de l'"être en état de grâce". C. Spretnak, Die Grünen, Munich, 1985, p. 325.

4 Voir tout le chapitre de The hidden dangers of the Rainbow, de Constance Cumbe, Huntington House Inc., Shreveport, Louisiana, 1983.

5 L'identité de la spiritualité de New Age avec celle de l'hindouisme est frappante : -Dieu est un être impersonnel, c'est la force qui meut tout être.-L'humanité participe de cette force, dans un sens moniste et panthéiste.- Le monde matériel est une illusion.- La rédemption est un état d'union avec l'illumination divine, union qui s'acquiert par diverses techniques.

6 Foster Bailey, Running God's Plan, Lucis Trust, NY, 1972, p. 14-15

7 Une organisation se charge tout particulièrement de la diffusion de cette invocation, World Goodwill, qui possède aussi un siège à Genève. Le Reader's Digest d'octobre 1982 (USA) l'a aussi publiée.

8 <<Teddy fit l'expérience d'un Dieu immanent lorsqu'il regarda sa petite soeur boire du lait : "soudain, je vis qu'elle était Dieu et que le lait était Dieu. Avec cela, je veux dire : tout ce qu'elle faisait était de verser Dieu dans Dieu>> Marilyn Ferguson, Die Sanfte Verschwörung, Basel, 1982, p. 441.

9 La réalité n'est pas composée de deux éléments, et chaque être possède trois dimensions constitutives : la cosmique, l'humaine et la divine...[ c'est ce qu'ils nomment la Trinité ! ]. Après une période de vision mystico-globale, on a essayé pendant les trois derniers millénaires de se rendre maître de la réalité en la divisant, par l'abstraction et par la spécialisation. Le temps commence à être mûr où il faut de nouveau rassembler les morceaux cassés de ces visions particulières en une nouvelle vision globale : il n'y a pas de matière sans esprits, pas d'esprit sans matière, pas de monde sans homme, pas de Dieu sans univers...Geisler, New Age, Zeugnis des Zeitwende, Freiburg, 1984, p. 70.

10 David Spangler, Reflections on the Christ, Findhorn Foundation, 1978. Certains adhérents de New Age se distancient de David Spangler. Ils nient même qu'il fasse partie du mouvement. Cependant, Spangler est membre directeur de Planetary Citizens, l'un des organes de coordination de New Age. Cf. Hidden dangers of the Rainbow, p. 141.

# Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

Edition en Français du Périodique Romain

## sì sì no no

<< Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du malin>> (Mt 5, 37).

SUISSE : Ed. Les Amis de saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 Sion 2 Nord - CCP 19- 43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

## HOLLANDE : ÉGLISE EN LIQUIDATION ?

### La nouvelle de la faillite

*Adista*, n° 67/1988 : « En Hollande, églises en démolition pour manque de prêtres et de fidèles » :

« AMSTERDAM - ADISTA. Dix-huit églises catholiques seront démolies à Amsterdam pour manque de fidèles. L'annonce en a été faite par Radio-Vatican, qui a expliqué que dans la capitale hollandaise il n'y avait que 12 000 fidèles qui fréquentaient la célébration eucharistique dominicale. La chute a été vertigineuse : en 1970 les pratiquants étaient 45 000. Le nombre de prêtres a lui aussi diminué de façon considérable : de 112 ils sont tombés à 38 dans les dix-huit dernières années.

La première église à être démolie sera celle de Saint-Vincent ; des magasins s'élèveront à sa place, dans le centre même d'Amsterdam.

Il y a plusieurs raisons à la fermeture des lieux de culte et à leur démolition : d'abord l'effondrement de la pratique religieuse, puis le manque de prêtres et enfin la forte augmentation des dépenses d'entretien ».

C'est peut-être là un des bulletins les plus douloureux de la défaite postconciliaire. C'est certainement le plus impressionnant : en Hollande, l'autodémolition de l'Eglise se fait tangible...

En juillet 1977, le cardinal Alfrink de malheureuse mémoire déclarait en inaugurant une église à Sankt Kanzian en Autriche : *Il y a dix ans, [à l'occasion de la publication du catéchisme hollandais hérétique] j'ai prédit qu'en Hollande il ne se produirait aucun schisme avec Rome et j'ai eu raison !* (Der Fels). Seulement dix ans plus tard,

l'Eglise catholique en Hollande a commencé à fermer ses portes par manque de clergé et de fidèles. Certes le schisme hollandais ne s'est pas « produit » ; mais c'est seulement parce qu'il n'a pas été officiellement déclaré. Cependant, des prêtres et des fidèles, dégoûtés par le nouveau cours ecclésial, se sont mis à abandonner leur maison natale et aujourd'hui la hiérarchie liquide les églises parce qu'elle a d'abord liquidé la foi.

### Les responsabilités

Le magazine *Trenta giorni* d'octobre 1988 a commenté ainsi la nouvelle : « A Amsterdam, les églises sont désormais trop nombreuses pour la communauté chrétienne locale de plus en plus réduite et l'administration ecclésiale n'arrive plus à les entretenir. C'est pourquoi on les ferme et on les vend au plus offrant. Une commission ad hoc a été créée pour s'occuper de la vente. Il y a quelque chose de mélancolique dans l'image d'une bureaucratie ecclésiale occupée à procéder, naturellement avec les critères les plus rationnels possibles, à sa propre liquidation. Certes, le cas hollandais est un cas extrême : les dégâts du progressisme postconciliaire y ont pris de telles proportions que les conséquences s'en font sentir encore aujourd'hui. Mais on pourrait se demander si la trajectoire suivie par l'Eglise hollandaise est unique en raison de la voie qu'elle a prise ou simplement parce qu'elle a été plus rapide. Pour le dire crûment : la Hollande sera-t-elle encore présente dans notre avenir ! ».

Non, la trajectoire hollandaise n'est pas du tout unique ; simplement, elle a été plus rapide que dans d'autres pays. On pourrait donc se demander encore plus crûment, d'un point de vue purement humain : l'Eglise catholique sera-t-elle encore présente dans l'avenir de l'humanité ?

Mais la promesse divine : « les portes de l'enfer ne prévaudront point », nous oblige à croire et à espérer *contra spem* que l'Eglise catholique, comme toujours, refleurira. Quand ? Où ? Dieu le sait.

Les hommes ont à s'interroger sur d'autres choses. Avant tout sur les causes et les responsabilités objectives de la liquidation d'une communauté catholique qui a été jusqu'au Concile l'une des plus florissantes. Le minimum en effet que doivent faire des administrateurs honnêtes est de s'interroger sur les causes et sur les responsabilités d'une faillite. Au contraire, les actuels ministres de Dieu et de son Eglise, même quand ils n'ont pas de difficulté à reconnaître, comme le cardinal Ratzinger, l'existence d'une crise dans l'Eglise, du moins sous ses aspects les plus voyants, s'estiment dispensés de se poser des questions sur les causes et les responsabilités.

Or le cas hollandais est un grave avertissement non seulement pour les progressistes ingénus, mais surtout pour Rome, dont l'attitude de démission (ou pire) depuis le « cas » du catéchisme hollandais hérétique porte la principale responsabilité de la liquidation - avant même celle des églises de l'Eglise catholique en Hollande.

## La réalité submergée

La réalité hollandaise ne se réduit cependant pas au cas d'une hiérarchie qui liquide les églises parce qu'elle a liquidé la foi catholique.

Nous avons publié dans *Si si no no* du 15 avril 1988 la traduction italienne d'un article intitulé « *La grande pitié des églises de Hollande* », paru dans *Présent* du 9 mars 1988. Cet article faisait apparaître un incroyable conflit :

« Aux Pays-Bas comme en France, les églises sont détruites, abandonnées, reconvertis. Mais aux Pays-Bas, la résistance s'organise aussi. Lorsque l'évêque de Breda, Mgr Ernst (il est de ceux qui recommandaient avec bienveillance le trop célèbre Nouveau catéchisme hollandais) décida de faire détruire l'église du Sacré-Cœur, lorsque le cardinal Simonis autorisa la conversion en appartements -oui, vous avez bien lu-, de l'église Saint-Eusèbe à Arnhem, les fidèles protestèrent vigoureusement. Leurs protestations auprès des prélates n'ayant rien donné, ils se sont tournés vers Rome [...] »

Les fidèles ont pu forcer les portes jusqu'au niveau le plus élevé : le tribunal de la Signature apostolique. Celui-ci doit d'abord résoudre la question préalable de savoir s'il peut être saisi par de simples laïcs. mais en attendant, la Signature a suspendu la décision des évêques.

Le cardinal Simonis ayant fait poursuivre les travaux -le maître-autel de Saint-Eusèbe fut démantelé un mois après le décret de la Signature- les fidèles d'Arnhem se sont donc adressés au pape lui-même. Qui a donné ordre au cardinal Simonis de faire arrêter les travaux immédiatement.

Le décret contre Mgr Ernst fut remis par le nonce apostolique lui-même, Rome ne cachant pas son mécontentement devant le fait que Mgr Ernst ait fait expulser, par les forces de l'ordre, les fidèles qui occupaient le Sacré-Cœur. Les photos de ces événements, envoyées par les laïcs, ont circulé dans la Curie [...]

Dans l'évêché de Breda, il n'y a plus de cathédrale. Elle a été détruite lorsque des travaux pour faciliter la circulation ont conduit au dépeuplement relatif (et provisoire) du quartier. A sa place, il y a aujourd'hui un terrain vague, utilisé comme parking. Les habitants des maisons qui viennent d'être construites dans les environs sont obligés d'aller à la messe dans une maison de repos pour personnes âgées... La Signature n'avait aucune connaissance de cet état de choses et a demandé très officiellement : "Mais où est la cathédrale de Breda ?" [...]

Le combat des laïcs pour leurs églises est significatif. Comme l'est le fait qu'à Breda les fidèles qui ne peuvent plus avoir accès à leur église paroissiale

du Sacré-Cœur ont payé de leurs deniers (environ 60 000 F) un local de fortune attenant pour y faire célébrer l'office [...] »

Après la publication de cet article, nous avons reçu le 8 juin cette lettre de Breda :

« Monsieur le Directeur,

*J'ai lu dans le journal Si si no no du 15 avril 1988, page 7, l'article La grande pitié des églises de Hollande. Cet article correspond tout-à-fait à la vérité.*

*Maintenant, je viens vous demander de m'aider pour que l'église du Sacré-Cœur de Breda soit réouverte.*

Avec beaucoup de peine nous avons réussi à obtenir du Vatican le décret enjoignant à Mgr H. Ernst, évêque de Breda, de suspendre la démolition de l'église. Mais l'évêque a fermé l'église aux fidèles, alors qu'il aurait dû la laisser ouverte en attendant la décision de Rome. Malheureusement, beaucoup de fidèles ignorent le droit ecclésiastique. Maintenant, Rome devrait se réveiller et obliger l'évêque à réouvrir l'église.

Les paroissiens sont contraints de faire célébrer la sainte messe dans un conteneur, qu'ils ont payé, parce qu'ils ne veulent pas être dispersés dans d'autres paroisses où des femmes concebrent. Plus de 80 personnes assistent chaque dimanche à la sainte messe célébrée avec une grande dévotion par des prêtres qui viennent exprès de Belgique.

Beaucoup de paroissiens encore fidèles à Rome se demandent : « Mais que fait Rome ? ». Le Vatican est responsable de la foi de tant de mes concitoyens.

Aidez-nous si vous le pouvez.

Merci de tout cœur pour ce que vous ferez »

(Lettre signée)

Le 13 juin, le journal hollandais *De Stem* s'est intéressé lui aussi à ce cas dans l'article suivant :

« *Le sous-sol de l'église du Sacré-Cœur asséché à la fin de la semaine dernière. Les fidèles remettent l'église en ordre.*

Breda. Les fidèles de l'église du Sacré-Cœur ont commencé samedi à assécher le sous-sol de l'église avec des pompes. « Nous avons pris en main son entretien parce que la Curie épiscopale le néglige complètement. Peu à peu nous ornerons de nouveau l'église », nous dit Pierre De Jong.

« Vous parlez avec assurance des paroissiens et de la paroisse du Sacré-Cœur ». -« Cela va de soi : le Vatican a suspendu la décision prise par l'évêque de Breda de liquider cette paroisse et cela signifie selon le Code (de droit canonique) que tout doit être conservé et maintenu comme précédemment. Mais la Curie pense autrement. Le Vatican n'envoie pas la police [comme l'a fait l'évêque Ernst pour chasser les fidè-

les] pour constater les faits et veiller à ce que le décret soit respecté. La seule chose à faire serait d'enjoindre à l'évêque de réouvrir l'Eglise. Cela, Mgr Ernst ne le fait pas et le Vatican va attendre encore quatre ans, jusqu'à ce que l'évêque s'en aille et qu'il en vienne un autre, qui suivra certainement les directives du Vatican. Nous avons déjà reçu des informations du Vatican selon lesquelles la paroisse reprendra vie à ce moment-là », dit encore Pierre De Jong. « Les deux pompes installées samedi ont dû fonctionner tout le week-end pour assécher le sous-sol. Nous continuons à remettre l'église en ordre, de sorte que dans quatre ans nous soyons prêts à faire marcher complètement la paroisse. »

D'après De Jong, la Curie néglige l'église pour qu'elle soit rendue inutilisable dans quelques années. « Les paroissiens ont été atterrés quand ils ont appris que la Curie, en faisant vidanger l'église, avait même fait enlever la pompe [...] Maintenant, pour éviter des dégâts à l'avenir, les paroissiens ont décidé d'ouvrir un local dans le sous-sol pour les réparations et de remettre peu à peu l'église en ordre ».

Il existe donc en Hollande une Eglise catholique qui a été réduite à peu près à l'état de catacombe par la hiérarchie elle-même, laquelle -c'est un fait établi- a favorisé et favorise effrontément les démolisseurs type Schillebeeckx, o.p., et persécute les catholiques qui, dans leur *sensus fidei*, résistent à la folie progressiste postconciliaire, aux hérésies, aux erreurs, à l'absurde « aggiornamento » imposé au nom du Concile. Et lorsque Dieu aura pitié de la Hollande, l'Eglise catholique renaîtra là aussi, à partir de cette résistance qui souffre pour la foi et qui est persécutée par un ennemi qui est de la maison.

## C'est Rome qui a manqué à son devoir

« En Hollande, églises en démolition pour manque de prêtres et de fidèles », écrit l'agence Adista. En réalité, c'est Rome qui a manqué à son devoir fondamental et irremplaçable de gardienne de la foi, sourde aux gémissement des catholiques hollandais qui l'ont suppliée depuis la publication du catéchisme hollandais d'imposer la discipline ecclésiastique indispensable à la vie de l'Eglise.

Faisons une dernière réflexion pour terminer. La tristement célèbre « Alliance européenne » qui a provoqué le tournant catastrophique du Concile a été formée par une coalition d'évêques hollandais, belges, français, allemands. L'état misérable dans lequel ils ont réduit l'Eglise catholique dans leurs pays témoigne suffisamment de leur disposition d'esprit.

# A PROPOS DE LA « DECLARATION DE COLOGNE »

## 163 théologiens

Cent soixante-trois professeurs de théologie ont signé une déclaration rendue publique le 25 janvier 1989, dite « *Déclaration de Cologne* », et qui est intitulée : « *Contre la mise sous tutelle pour une catholicité ouverte* ». Deux tiers de ces théologiens enseignent dans des facultés en Allemagne, les autres dans des facultés en Suisse, Autriche et Hollande.

Voici les trois points de cette déclaration, dans la traduction de la *Documentation catholique* du 5 mars 1989,

240 :

« *Trois groupes de problèmes nous préoccupent particulièrement :*

1. *La Curie romaine met en place avec insistance et de manière unilatérale un système de provision des sièges épiscopaux dans le monde entier, au mépris des propositions des Eglises locales et sans tenir compte de leurs droits acquis ;*

2. *Dans le monde entier, des théologiens et des théologaines qualifiés se voient refuser dans de nombreux cas la mission canonique d'enseigner. Il y a là une grave et dangereuse atteinte à la liberté de recherche et d'enseignement, ainsi qu'à la structure de dialogue de la connaissance théologique, que le Concile Vatican II a soulignée en de nombreux endroits. L'octroi de la mission canonique d'enseigner est abusivement transformé en instrument de mise au pas ;*

3. *Nous assistons à la tentative, extrêmement discutable du point de vue théologique, de faire prévaloir et d'étendre de manière inadmissible, à côté de la compétence juridictionnelle, la compétence magistérielle du Pape.*

*Les remarques que nous allons faire dans ces trois domaines nous paraissent être le signe qu'un changement dans l'Eglise postconciliaire est en train de s'effectuer :*

- *Un changement subreptice de structure dans l'élargissement excessif de la hiérarchie de juridiction ;*

- *Une progressive mise sous tutelle des Eglises locales ; le refus de l'argumentation théologique ; un recul de la place des laïcs dans l'Eglise ;*

- *Un antagonisme venu d'en haut, qui exacerbe les conflits dans l'Eglise en recourant à des mesures disciplinaires. ».*

La déclaration développe ces trois points. La contestation de la « compétence magistérielle du Pape » concerne

spécialement la doctrine catholique sur la contraception, réaffirmée dans l'encyclique *Humanae vitae* et rappelée par Jean Paul II.

## Le Christ n'a rien confié aux théologiens

En lisant cette déclaration, on pense à ces mots du cardinal Siri :

« *Tous ceux qui écrivent sur le christianisme se donnent le titre de théologiens. Ils ne méritent pas toujours ce titre, car une licence ou une chartre d'enseignement n'y suffisent pas, il y faut aussi une manière limpide, cohérente et fidèle de penser avec l'Eglise et de vivre dans l'Eglise [...]*

Le Christ n'a pas confié le pouvoir de Magistère aux théologiens. Il l'a confié à son Eglise, et, en elle, personnellement à saint Pierre et aux successeurs de saint Pierre [...] Aux théologiens, le Christ n'a rien confié directement. Il faut bien être clair là-dessus dès le départ si l'on veut marquer les limites à ne pas franchir et fixer les rapports entre théologiens et Magistère[...]

Ce que l'Eglise a cru une fois, elle l'a toujours cru (quod Ecclesia semel credidit, semper credidit). Le théologien ne peut pas faire ce qu'il veut, penser comme il le croit bon, écrire ce qu'il lui plaît. Il y a une limite qu'il doit respecter, et c'est le Magistère tant solennel qu'ordinaire. S'il viole cette limite, il perd sa crédibilité[...] L'importance des théologiens dans l'Eglise est réelle quand ils ont pour point de départ la lumière de l'Eglise et quand ils ont pour but de "servir" l'Eglise. En ce cas, ils sont sûrs de servir le Christ ».

Ainsi s'exprime le cardinal Siri dans *Renovatio*, n°3, 1970 « *L'heure de Pierre* » ; voir aussi le n°1, 1970, « *Théologiens et Magistère* » : seule l'Eglise peut donner aux théologiens « *un certain mandat* » et à « *certaines conditions* », leur tâche est « *une commission* » et ce n'est qu'en respectant ces conditions que le théologien peut convenablement et sagement accomplir son « *service auxiliaire* »

Ajoutons : à plus forte raison quand il s'agit de la formation doctrinale et morale des jeunes clercs, sur laquelle tout Pape et tout évêque à le devoir de veiller avec un soin jaloux, comme le faisait saint Pie X.

Les rédacteurs et les autres signataires de la « *Déclaration de Cologne* », professeurs de théologie dans les Universités de Tübingen et d'autres lieux,

déplorent que « *des théologiens et des théologaines qualifiés se voient refuser dans de nombreux cas la mission canonique d'enseigner* ». Ce que l'on peut au contraire déplorer, c'est que des théologiens comme ceux-là puissent enseigner impunément dans des facultés catholiques ! C'est là un des résultats de « *l'internationalisation* » de la Curie romaine, recherchée par les libéraux modernistes, et qui a entraîné la paralysie de la Congrégation romaine des Séminaires et des Universités : diluée par Paul VI, confiée d'abord à la malheureuse direction du cardinal Garrone, puis passée pendant des années aux mains d'un progressiste mis là par l'Institut biblique pontifical, Mgr Francesco Marchisano, sous la direction « *absente* » du cardinal Baum, elle a complètement failli à sa tâche.

## Primauté du Pape

Cela dit pour ce qui concerne la prétendue « *grave et dangereuse atteinte à la liberté de recherche et d'enseignement* » des théologiens. Pour ce qui concerne le rapport entre les « *Eglises locales* » et le pouvoir du Pontife romain, il suffit de relire l'anathème du Concile Vatican I :

« *Si donc quelqu'un dit que le Pontife romain n'a qu'une charge d'inspection ou de direction et non un pouvoir plénier et suprême de juridiction sur toute l'Eglise, non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui concernent la discipline et le gouvernement de l'Eglise répandue sur toute la terre ; ou qu'il n'a que les parts les plus importantes et non toute la plénitude de ce pouvoir suprême ; ou que son pouvoir n'est pas ordinaire et immédiat sur toutes les églises et sur chacune d'elles comme sur tous les pasteurs et tous les fidèles et sur chacun d'eux : qu'il soit anathème* » (Denzinger 18312 ; cf. aussi 1827 ; et can.218, Code 1917)

Le cardinal Siri commente dans la *Giovinezza della Chiesa* (Pise, Giardini, 1983), « *Le rapport entre le Pape et les Evêques* », p.125 :

« *Je ne crois pas devoir m'étendre ici sur la valeur d'une définition conciliaire solennelle. Il me suffit de rappeler que cette définition, son contenu, ses conséquences explicites, sont la mise en forme en termes juridiques du concept exprimé par Jésus-Christ lorsqu'il a attribué à Pierre le caractère de déten-*

teur unique des clefs du Royaume, la possibilité de lier et de délier par lui-même, le caractère de pasteur universel tant de ses brebis que de ses agneaux. »

Le cardinal Siri dit plus loin (p.138) : « Rien de ce qui appartient à la doctrine déjà certaine de l'Eglise et concernant de quelque manière, directe ou indirecte, les vérités de foi ou de morale, rien de la constitution de l'Eglise, rien de ce qui a été fixé par le Christ et, de par son mandat, par les saints Apôtres, ne peut être changé. »

La définition du Concile Vatican I sur la primauté juridictionnelle et doctrinale de Pierre, comme d'ailleurs toutes les définitions dogmatiques, se fonde sur l'Ecriture et sur la Tradition. La constitution « pyramidale » de l'Eglise, aujourd'hui si décriée, y compris par les jésuites de la *Civilta cattolica* (cf. *Si si no no* du 15 mars 1986, p. 155) est attestée de façon irrécusable dans les Evangiles. Dans Jean 1, 35-42, Notre Seigneur Jésus-Christ donne à Simon son nouveau nom : « pierre », « rocher » : cf. Marc 3,16 ; Luc 6,14. Puis il lui confère la primauté, le pouvoir absolu : Math. 16, 13-20. Pierre est le fondement : « sur cette pierre, je bâtirai mon église » ; il y a un rapport nécessaire entre la construction et ses fondements, ceux-ci viennent d'abord et soutiennent tout l'édifice, qui en est inséparable. Notre Seigneur assure l'indéfectibilité de Pierre dans la foi : Luc 22, 31-32. Et enfin, c'est l'investiture solennelle : Jean 21, 15-20. Dans les douze premiers chapitres, les Actes des Apôtres nous montrent saint Pierre, chef indiscuté qui gouverne, accroît, affirme le noyau de ceux qui croient en Jésus.

Mais les professeurs de théologie qui ont signé la « Déclaration de Cologne », imbibés de libéralisme et de modernisme, sont d'un autre avis : ils parlent d'un « antagonisme [sic] venu d'en haut » et affirment assister « à la tentative, extrêmement discutable d'un point de vue théologique[!], de faire prévaloir et d'étendre de manière inadmissible, à côté de la compétence juridictionnelle, la compétence magistérielle du Pape ».

Si de pareils théologiens enseignent dans des facultés catholiques, on se demande ce qu'il en est des autres « théologiens qualifiés » dont ils déploront l'exclusion de l'enseignement.

## Humanae vitae

Quant à la doctrine réaffirmée par *Humanae vitae*, la rébellion était dans l'air dès la parution de l'encyclique : les néfastes conférences épiscopales exprimèrent alors leurs « désaccords théologiques » en exaltant « la norme dictant de suivre sa propre conscience » (voir *Humanae vitae*, Rome, ed. ICAS, 1969,

coll. « *Studi e Documenti* », n.15). Et pourtant, des voix autorisées ont clairement démontré l'inaffabilité de la doctrine catholique enseignée dans *Humanae vitae*.

Dans l'*Osservatore Romano* du 19 octobre 1968, le cardinal Pericle Felici écrivait, sous le titre « *L'Humanae vitae, la coscienza et il Concilio* » : « La conscience, pour qu'elle soit norme d'action, doit être certaine. En effet, sans la certitude, aucun critère ne peut être retenu comme tel. Cependant, en ce qui concerne la doctrine énoncée dans *Humanae vitae* de manière claire et évidente, outre qu'authentique, on ne peut alléguer l'état de doute sous prétexte que la doctrine n'a pas été définie *ex cathedra* (Magistère extraordinaire). En fait, certains, parce que l'on ne se trouve pas dans une définition *ex cathedra*, concluent à la non infaillibilité de la doctrine et donc à la possibilité de la changer.

*Sur ce problème, il faut se rappeler qu'une vérité peut être sûre et certaine et qu'elle peut donc obliger sans avoir la sanction de la définition *ex cathedra*, ce qui est le cas pour l'encyclique *Humanae vitae*, dans laquelle le Pape, maître supérieur de l'Eglise, énonce une vérité qui a été constamment enseignée par le Magistère de l'Eglise et qui correspond aux principes de la Révélation*

Le cardinal Siri écrivait lui aussi dans *Renovatio* d'octobre-décembre 1968 :

« *En ne présentant comme hypothèses possibles, pour le cas en question, que celle de la définition *ex cathedra* (qui est écartée) ou du magistère solennel, et celle du magistère authentique (qui n'implique pas de soi l'inaffibilité), on fait un grave sophisme et même une grave erreur, car l'on passe sous silence une autre hypothèse possible : celle du magistère ordinaire infaillible. C'est étrange, certains évitent à tout prix d'en parler[...]*

[...]La question doit donc être posée objectivement ainsi : en admettant que ce document ne soit pas un acte de magistère infaillible et que par conséquent il ne donne pas de lui-même la garantie de l'irréformabilité et de la certitude, sa substance n'est-elle pas garantie par un magistère ordinaire exercé dans les conditions où il est infaillible ? Dans ce cas, le contenu du document ne serait pas irréformable en raison du seul document, mais sa substance aurait déjà, venant d'elle-même et d'ailleurs, la garantie de l'inaffibilité.

*Or, il nous semble devoir répondre que la substance du document est déjà garantie par le magistère ordinaire et qu'elle est donc irréformable.*

*En effet, dès le premier siècle, la Didaché, parlant de la voie de la mort, y met "ceux qui tuent leurs enfants". Les mêmes mots sont répétés dans la*

*lettre de Barnabé (20,2). Clément d'Alexandrie s'exprime avec énergie et précision contre la contraception (*Pedagogus* 2.10.91.2). On peut se reporter aussi à Minucius Félix (*Octavius* 30,2), Lactance (*Divinae institutiones* 6.20.25), Justin (*Apologie* I,29), Athénagore (*Legatio pro Christianis* 33). Cette tradition a continué avec les pères qui ont suivi, et elle revêt un relief particulier dans les textes de saint Augustin, qui sont à la base de la législation canonique. Les mêmes concepts se retrouvent au fil de la tradition patristique et théologique. On arrive ainsi à l'encyclique *Casti connubii* de Pie XI (30 décembre 1930), qui récapitule l'enseignement ancien et commun. Il semble que l'on puisse dire que les conditions auxquelles se reconnaît le magistère ordinaire irréformable sont réunies. Ce n'est que récemment que l'agitation a commencé à se répandre et cela n'infirme en rien ce qui a été possédé sereinement durant des siècles. »*

Parmi ceux qui, parce qu'ils ne se trouvaient pas devant une définition *ex cathedra*, en avaient conclu, tout simplement « à la non infaillibilité de la doctrine et donc à la possibilité de la changer », en passant sous silence, par « un grave sophisme » et même « une grave erreur », l'hypothèse du magistère ordinaire infaillible, figurait... le présentateur officiel d'*Humanae vitae*, Mgr Ferdinando Lambruschini : en commentant l'encyclique pour la presse italienne et étrangère, il déclara que la doctrine était réformable, parce qu'il ne s'agissait pas d'une définition solennelle ! On peut penser que si Lambruschini n'avait pas fait cette présentation, disons, malheureuse (et si les membres de la Commission nommée par Paul VI - le Saint Office ayant été mis de côté - avaient travaillé avec plus de sérieux et moins d'indiscrétion), il y aurait eu moins de confusion.

## Une question qui attend sa réponse

« C'est étrange ; dit le cardinal Siri à propos du magistère ordinaire infaillible, certains évitent à tout prix d'en parler ». Cela paraît étrange, certes, pour un esprit catholique ; mais ce n'est pas étonnant de la part de ceux qui, imprégnés de modernisme, voient le vrai dans ce qui est « nouveau ». Car on ne peut pas parler de magistère ordinaire infaillible sans être renvoyé au passé, à l'enseignement constant de l'Eglise, au magistère « d'hier ». Il est donc logique que les « nouveaux théologiens » évitent d'en parler, animés qu'ils sont d'un esprit anti-Tradition, pour lequel est juste ce qui est « nouveau ».

Remarquons par ailleurs qu'il ne faut pas s'étonner si les théologiens de la « Déclaration de Cologne » contestent la primauté doctrinale et de juridiction effective du Pontife romain sur

l'Eglise universelle. On retrouve en effet parmi eux des « experts » conciliaires de triste réputation ; entre autres, pour ne citer que les plus connus, Hans Küng et le dominicain Schillebeeckx, qui a été l'un des principaux inspirateurs du Catéchisme hollandais hérétique et de l'évolution désastreuse de l'Eglise catholique en Hollande (sous la haute protection du cardinal Alfrink d'abord et du cardinal Willebrands ensuite). Leur présence parmi les signataires de la « Déclaration de Cologne » est significative.

Cette déclaration n'est en somme qu'une expression récente (1) de l'esprit anti-Tradition qui a soufflé au Concile dès les premières séances, inspirant la rébellion contre Rome, gardienne légitime de la Tradition catholique. Cet esprit a continué de souffler dans l'Eglise, et cela continuera tant que l'on n'aura pas défini une fois pour toutes la position de Vatican II par rapport à Tradition.

Aussi longtemps en effet, que les

autorités romaines s'obstineront à vouloir soutenir une impossible « troisième voie » les théologiens rebelles pourront toujours demander à juste titre, comme ils l'ont demandé au cardinal Ratzinger au Canada, pourquoi l'on peut contredire une partie de la doctrine traditionnelle de l'Eglise et pas une autre partie (cf. *Trenta giorni* du 5 mai 1986 ; et le *Courrier de Rome* de juillet 1986 : « *Le cardinal Ratzinger et le changement doctrinal dans l'Eglise. Une question à affronter honnêtement* ») (2).

Pendant ce temps, le climat conciliaire est entretenu et aggravé par la suffisance des « conférences épiscopales », l'une des créations les plus ruineuses, vraiment *ex nihilo*, de Vatican II, indûment « canonisée » par le « Nouveau code de droit canonique ». Là encore - faut-il le répéter ? - il faudra bien que pour la « collégialité », la Constitution conciliaire *Lumen Gentium* soit revue à la lumière de la vérité solennellement et infailliblement définie par le Concile

Vatican I, bref, à la lumière de la Tradition.

**Tommaso**

(1) Depuis lors, les 163 théologiens germanophones ont été relayés par 130 théologiens de France, de Suisse et de Belgique qui ont adressé une lettre au cardinal Ratzinger et par 52 membres de l'Université catholique de Louvain qui ont fait de leur côté une déclaration (voir la *Documentation catholique* du 3 avril 1989, p.362).

(2) Cette question a été évoquée dans une interview donnée par le cardinal Ratzinger à *Trenta giorni* : « Pour appuyer la thèse, dit le journaliste, selon laquelle l'Eglise, stimulée par des théologiens longtemps incompris, peut enfin changer sa doctrine, on allègue souvent l'exemple de la Déclaration conciliaire sur la liberté religieuse[...] ». Nous avons reproduit et commenté dans le *Courrier de Rome* la longue réponse du cardinal, et nous avons souhaité qu'il soit donné un jour une réponse plus convaincante à cette question. Tôt ou tard, il faudra bien que cela arrive.

## RETOUR AUX SOURCES

### L'« esprit d'Assise » face à l'enseignement de saint François

L'œcuménisme, un certain genre d'œcuménisme, a, sous de nombreux aspects, des caractéristiques analogues celles des virus. C'est un mal très contagieux qui se propage dans les organismes affaiblis par d'autres affections avec des effets dévastateurs. Il est de plus difficile à identifier, donc à combattre, car il change souvent de forme. Parmi les mutations ou variations propres de l'œcuménisme, on peut citer l'« esprit d'Assise ». Pour proposer une thérapie efficace il serait nécessaire de pouvoir en décrire la forme et d'en identifier les modes d'action. Travail ardu et peut-être même irréalisable tant l'« esprit d'Assise » échappe à toute tentative de définition précise à cause de son aspect vague et générique. En outre il engendre continuellement de nouvelles variantes : l'« esprit d'Assise » fait place à celui de Taizé, à celui de Kyoto, ou à l'une des innombrables formes que peut prendre ce virus de l'œcuménisme.

Et alors que faire ? Abandonnant l'analogie biologique, nous proposons une autre démarche, celle du retour aux sources, à l'histoire, à la tradition.

Assise est une vieille cité de l'Ombrie, riche d'histoire et de monuments, comme tant d'autres cités d'Italie ou d'ailleurs. L'expression l'« esprit d'Assise » n'a en lui-même pas davantage de sens que l'« esprit de Bevagna » (ou de Foligno, ou de Pizzichettone,...). Assise a cependant une particularité qui la distingue de toutes les villes du monde : c'est le fait d'être la patrie de saint François et du mouvement qu'il a suscité. Ce n'est que de ce point de vue, et en se référant expressément à saint François, qu'il serait possible de parler d'un « esprit d'Assise », qui en ce cas serait synonyme d'« esprit de saint François » (expression que nous préférerons).

Cela posé, il est facile de juger de « l'esprit d'Assise ». Il suffit de recourir aux sources pour prendre connaissance de l'enseignement de saint François en fait d'œcuménisme et pour voir si « l'esprit d'Assise » est conforme au modèle franciscain. C'est dans ce but que nous reproduisons ci-après des extraits de la vie de saint-François d'Assise (ou *Legenda major*, œuvre écrite par saint Bonaventure de Bagnoregio entre 1260 et 1263) (1), où sont relatés les événements ayant précédé le voyage de saint François en Orient et son entrevue avec le Sultan à Damiette en 1219, épisode également documenté par d'autres sources (entre autres la *Vita prima* de Thomas de Celano, contemporain de saint François, écrite en 1228-1229 et surtout la Lettre sur la prise de Damiette écrite par Jacques de Vitry, témoin de l'événement, probablement en 1220).

Il nous semble que le récit de saint Bonaventure montre clairement que l'œcuménisme de saint François unissait l'amour de Dieu, le désir ardent de s'assimiler au Christ et la volonté d'annoncer la vérité de l'Evangile aux infidèles pour les convertir à l'unique foi salvifique. Peut-on en dire autant de « l'esprit d'Assise » et des diverses initiatives prise en son nom ? Au lecteur d'en juger.

★★★

L'ardeur enflammée par la charité le poussait (saint François) à suivre

l'exemple de la gloire et du triomphe des saints martyrs, chez lesquels rien ne pouvait éteindre la flamme de l'amour ou affaiblir la force d'âme.

Animé par cette charité parfaite, qui enlève toute peur, il désirait ardemment s'offrir lui aussi au Seigneur dans le martyre, tel une hostie vivante, pour répondre au Christ mort pour nous sur la Croix et pour enflammer chez les autres l'amour de Dieu.

Six ans après sa conversion (1212), poussé par le désir du martyre, il décida de traverser les mers et de se rendre en Syrie pour prêcher la foi chrétienne et la pénitence aux sarrasins et aux autres infidèles.

Mais le navire sur lequel il s'était embarqué fut contraint, à cause des vents contraires, d'accoster [sur la côte adriatique orientale] au pays des slavons [...].

A peine avait-il débarqué, qu'il commença à parcourir cette terre y semant la bonne parole du salut et recueillant des fruits abondants.

Mais c'était le fruit du martyre, c'était le mérite de mourir pour le Christ qui l'attirait surtout, plus que tout autre œuvre vertueuse et méritoire.

Il se mit donc en route pour le Maroc (v.1214), avec l'intention de prêcher au Sultan Emir-el-Mumein et à ses sujets l'Evangile du Christ et de voir s'il réussissait à obtenir ainsi la palme du martyre si désirée.

Ce désir était si grand que malgré sa faible constitution il précédait partout son compagnon de voyage : cela lui donnait des ailes.

Il était déjà en Espagne, lorsque, la Divine Providence le réservant pour d'autres tâches, il vit tous ses désirs s'évanouir à cause d'une très grave maladie.

L'homme de Dieu comprit alors que sa vie était encore nécessaire à ses fils, et, bien qu'il considérât la mort comme une victoire, il retourna s'occuper des brebis qui lui avaient été confiées.

Mais l'ardeur de la charité le poussait au martyre et il tenta de repartir une troisième fois vers les contrées infidèles pour propager, par l'effusion de son sang, la foi en la Sainte Trinité.

Treize ans après sa conversion (1219) il partit vers la Syrie, affrontant courageusement toutes sortes de dangers afin de pouvoir se présenter au Sultan de Babylone.

Entre chrétiens et sarrasins se poursuivait une guerre implacable. Les deux armées campaient sur des positions très voisines l'une de l'autre, séparées par une bande de terre que l'on ne pouvait traverser qu'au péril de sa vie.

Le sultan avait promulgué un édit cruel prévoyant que quiconque rapporterait la tête d'un chrétien recevrait en récompense un besant d'or. François, l'intrépide soldat du Christ, animé par l'espoir de bientôt pouvoir réaliser son rêve, entreprit de traverser ce passage sans être freiné par la peur mais au contraire désireux de l'affronter.

Se confiant au Seigneur, il pria et répétait ces paroles du prophète : « *Si je devais cheminer parmi les ombres de la mort, je n'aurais aucune crainte car Vous êtes avec moi.* »

Il partit donc, prenant avec lui un compagnon qui s'appelait Illuminé et qui était vraiment illuminé par la grâce et les vertus.

A peine s'étaient-ils mis en route qu'ils rencontrèrent deux brebis. Le Saint s'en réjouit et dit à son ami : « *Aie confiance au Seigneur mon frère, car se réalise pour nous cette parole de l'Evangile : Voici que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups.* »

Ils avancèrent encore et tombèrent sur les sentinelles des Sarrasins qui, se lançant comme des loups sur des agneaux, capturèrent ces serviteurs de Dieu, et les menaçant de mort, les traitèrent avec mépris et cruellement, les couvrant d'injures et de coups pour enfin les enchaîner. Après avoir subi toutes sortes de mauvais traitements, ils furent providentiellement menés devant le Sultan comme le souhaitait saint François. Ce prince chercha tout d'abord à savoir par qui, pourquoi et à quel titre ils avaient été envoyés, et comment ils étaient arrivés jusque là.

François, le Serviteur de Dieu, répondit avec toute la fougue de son cœur qu'il n'avait pas été envoyé par les hommes, mais par le Dieu Très-Haut, pour leur montrer, à lui et à son peuple, la voie du salut et annoncer l'Evangile de la Vérité.

Et il prêcha au Sultan, avec une telle force et tant de ferveur, le Dieu Un et Trine et le Sauveur de tous les hommes Jésus-Christ que l'on vit se réaliser de manière lumineuse la promesse de l'Evangile : *Je vous donnerai un langage et une sagesse auxquels aucun de vos adversaires ne pourra résister ni contredire* (Lc 21,15).

Le Sultan lui-même, devant la ferveur admirable et la vertu de l'homme de Dieu, l'écouta volontiers et il le pria vivement de demeurer auprès de

lui. Mais saint François, inspiré par le Ciel, lui dit : « Si tu veux avec ton peuple te convertir au Christ, je resterai très volontiers avec vous. Par contre si tu hésites à abandonner la loi de Mahomet pour la foi du Christ, donne l'ordre d'allumer un grand feu, et je rentrerai dans ce feu avec tes prêtres, et ainsi tu pourras au moins savoir quelle est la foi la plus certaine et la plus sainte ». Le sultan lui répondit : « Je ne pense pas qu'aucun de mes prêtres souhaite s'exposer aux flammes ou subir la torture pour défendre sa foi » (Et de fait, il venait de voir l'un d'eux, âgé et renommé, disparaître sous ses yeux dès que saint François eut lancé son défi).

Le Saint lui réplique : « Si tu me fais la promesse, en ton nom et au nom de ton peuple, que vous passerez à la religion du Christ si je sors indemne du feu, j'y entrerai seul. Si je suis brûlé, je le devrai à mes péchés ; si au contraire le Dieu Tout-Puissant me permet d'en sortir sain et sauf, vous reconnaîtrez alors le Christ, puissance et sagesse de Dieu, comme le seul vrai Dieu et Seigneur, Sauveur de tous ».

Mais le sultan lui dit qu'il n'osait pas accepter cette proposition par crainte d'un soulèvement populaire. Toutefois il lui fit don de nombreux cadeaux précieux ; mais l'homme de Dieu, avide non des biens de ce monde mais du salut des âmes ne les considéra pas plus que de la boue.

Devant ce parfait détachement des choses de ce monde, le Sultan fut dans l'admiration et il éprouva envers lui une dévotion encore plus grande. Et, bien qu'il ne voulût pas ou n'osât peut-être pas passer à la foi chrétienne, il pria le serviteur du Christ de bien vouloir accepter ses dons pour les distribuer aux chrétiens pauvres et aux églises, pour le salut de son âme. Mais le Saint ne voulant pas s'encombrer d'argent et ne voyant pas dans l'âme du Sultan les racines de la vraie piété, ne voulut absolument pas les accepter.

Constatant en outre qu'il ne faisait aucun progrès dans la conversion de ces gens et qu'il ne pouvait pas réaliser son rêve, il décida, obéissant à une prémonition divine, de retourner dans les pays chrétiens [...].

**Una voce Notiziario** n°83-84,  
janvier-juin 1988  
Filippo Delpino  
(Avec autorisation)

# LE PELERINAGE, UN SOLENNEL HOMMAGE PUBLIC A JESUS CHRIST

Extrait d'un petit livre : *Des pèlerinages et de leur rôle providentiel dans les sociétés chrétiennes*, par le R.P. Gautrelet, de la Compagnie de Jésus, Lyon, Briday, 1874, 162p., avec imprimatur (chapitre V : « *Second caractère des pèlerinages publics. Ils nous ramènent à Dieu et lui rendent solennellement hommage au nom de la société* », p. 74-87).

Les nations ont apostasié. Il ne suffit pas qu'elles rétractent et condamnent leurs erreurs, il faut qu'elles reviennent à Dieu, dont elles s'étaient si malheureusement éloignées. - Or c'est ce que disent admirablement les pèlerinages publics, car ils renferment les actes les plus excellents de religion, et nous font pratiquer, au plus haut degré, les vertus les plus agréables à Dieu.

Qu'est-ce, en effet, qu'un pèlerinage dans les circonstances présentes et dans l'état où sont les sociétés modernes ?

C'est ; 1° *Un acte d'humilité*. La source féconde de nos maux et le commencement de tout péché, dit l'Esprit-Saint, c'est l'orgueil. Tel est le principe de nos égarements et la plaie la plus profonde de notre nature viciée. De l'orgueil naissent la présomption de l'esprit, l'indépendance de la volonté, la révolte contre Dieu, d'où découlent naturellement l'impiété et l'irréligion. Voulez-vous savoir, maintenant, quel est le premier sentiment qui a provoqué les pèlerinages ? celui de l'enfant prodigue qui, exténué de privations, abreuvé d'amertume, rentre d'abord en lui-même et prend la généreuse résolution de revenir au toit paternel. Le malheur et l'humiliation, nos désastres et nos souffrances ont tiré de notre cœur l'aveu de nos fautes ; une confusion salutaire a couvert notre visage ; nous avons frappé nos poitrines et nous avons offert à Dieu un cœur contrit et humilié, qu'il ne méprise jamais. *Pitié, mon Dieu !* nous sommes-nous écriés. Nous l'avons dit, nous l'avons répété sur tous les tons. Ce sentiment d'humilité a réjoui le cœur de Dieu, donné au pèlerinage son vrai caractère, et assuré ses fruits précieux.

2° *Un acte de foi*- Quelque affaiblie que paraisse et que soit réellement en France cette vertu, elle n'est pas morte cependant, et nous en avons pour gages ces manifestations religieuses dont la foi est le principe et dont elle inspire tous les actes, mais qui, à leur tour, contribuent si efficacement à la ranimer et à la fortifier, soit par la prière, soit par

l'exemple, soit enfin par l'exercice ; car, les pèlerinages contiennent, on peut le dire, un acte de foi sur toutes les vérités de la religion. Ecoutez, sur ce sujet, le savant évêque d'Angers :

« Vous affirmez, par ce seul acte, le christianisme tout entier ; vous affirmez, par là même et hautement, l'existence de l'ordre surnaturel, la toute-puissance de Dieu, la vertu infinie de son Fils, la prérogative suréminente de la Vierge Marie, les rapports de l'Eglise du temps avec l'Eglise de l'éternité, la communion des saints, la solidarité dans les actes et la reversibilité des mérites, tout ce merveilleux enchaînement de doctrines qui occupe le sommet dans les croyances du genre humain. Vous faites, en un mot, l'acte de foi le plus élevé et le plus raisonnable que l'on puisse concevoir, un acte qui honore votre intelligence autant que votre cœur » (Mgr Freppel, évêque d'Angers).

3° *Le pèlerinage public est un acte de confiance en Dieu*- Jamais, peut-être, le dogme de la Providence n'a été plus sottement combattu et plus indignement blasphémé qu'il l'est de nos jours. L'homme veut absolument se suffire à lui-même. Reconnaître l'intervention divine dans les affaires de ce monde, ce serait reconnaître, par là même, la dépendance de la créature vis-à-vis de Dieu : que fait-on pour échapper à ce danger ? Ce que l'on ne peut absolument attribuer à l'action de l'homme, à son industrie et à son intelligence, on est convenu qu'on l'attribuerait à la nature, aux lois qui régissent les êtres ; on en fera l'honneur, s'il le faut, à une force inconnue, au hasard ; mais il faut, à tout prix, éviter de recourir à Dieu. Cette négation ingrate et insensée de la Providence est une insulte au Créateur ; une injure faite à sa bonté et à sa sagesse, une provocation à sa justice. Il fallait, à ces désordres publics, opposer un hommage public ; le pèlerinage s'en est chargé. Nos malheurs sont grands ; mais, nous avons un Père dans le ciel, qui est tout-puissant et infiniment bon. C'est vers

lui que se tournent nos regards, en lui que nous avons placé nos espérances ; c'est à lui que nous demandons le remède à nos maux. La confiance nous amène à ses pieds, et avec nous la société, prosternée à ses pieds, le reconnaît pour son maître et son sauveur.

4° *Le pèlerinage public est un acte d'amour*, qui réconcilie la société avec Dieu. - En effet, c'est au sanctuaire vénéré, qui est le terme du pèlerinage, que Dieu et la société se retrouvent et s'embrassent dans un baiser mutuel ; là que le Père du prodige, ouvrant ses bras pour recevoir un fils dont il avait pleuré les égarements, lui donne le gage consolant de sa tendresse et du pardon qu'il sollicite. Longtemps il avait attendu, longtemps il avait souffert de son ingratitude et de son éloignement, gémi de son apostasie, déploré ses malheurs. Mais, enfin, voilà que ce fils repentant, qui se condamne lui-même, qui s'humilie et qui demande pardon. *-Pitié, mon Dieu !* - Le cœur de ce tendre Père ne peut résister au cri d'une âme brisée par la douleur. - Ce que la honte et le regret ont commencé, ce que la confiance et la générosité ont poursuivi, l'amour du prodige pour son Père, et du Père infiniment bon pour son fils, l'achève et le consomme ; au saint tribunal, le pécheur revient à son Dieu ; à la sainte table, l'enfant retrouve son Père. - Tant il est vrai que le pèlerinage rapproche ces deux termes si éloignés, l'homme pécheur et Dieu infiniment saint ; ou plutôt donne l'homme à Dieu et rend Dieu à l'homme qui l'avait perdu.

5° *Le pèlerinage public est un acte solennel de réparation*, accompli au nom de la nation et pour elle. Le besoin de la réparation, la conscience de notre culpabilité sont au fond de toutes ces démonstrations religieuses. On reconnaît ses fautes, on comprend le besoin d'apaiser Dieu. Ses châtiments nous rappellent que sous sommes pécheurs. Et c'est la première disposition nécessaire pour obtenir de Dieu les grâces que nous sollicitons, *Seigneur*, disait le Prophète-roi, *vous ne méprisez pas*

serez pas le cœur contrit et humilié (Ps. L).

Ce sentiment profond de contrition et de regret, ce besoin de *réparer* pour obtenir pardon se traduit tantôt par les *processions* organisées aux sanctuaires, car les processions, dans le langage de l'Eglise, sont des supplications ; tantôt par le chant du *Miserere*, du *Parce Domine*, qui fait partie intégrante et obligée de ces cérémonies, tantôt par les *litanies* et par les pieux *cantiques* dont on fait retentir les voûtes des églises et que répètent tous les échos. Ils expriment généralement le sentiment de contrition, ils sollicitent grâce et pardon : *Pitié, mon Dieu, pitié...* Tantôt, enfin, et plus énergiquement encore, ils se formulent par *l'amende honorable*, qui n'est autre chose qu'un acte de contrition solennel fait au nom de tous les assistants et par eux, disons mieux, fait par les pèlerins au nom de leurs familles, de leur cité, de la patrie tout entière. Quelle n'est pas la puissance de ce cri de douleur poussé par tout un peuple prosterné aux pieds de son Dieu ! et pourrait-il résister à ces supplications, à ces larmes, fermer l'oreille à cette prière humble et fervente de coeurs brisés par la douleur ? Evidemment non, car c'est lui qui les inspire et il a promis de les exaucer.

Du reste, il n'est pas de spectacle et plus grand et plus beau que celui d'un peuple entier prosterné devant son Dieu et lui demandant grâce. [...]

6° *Le pèlerinage public* est la *prière* élevée à sa plus haute expression et douée de sa plus grande puissance. Si deux ou trois personnes réunies au nom de Notre-Seigneur ont un si grand pouvoir sur le cœur de Dieu qu'elles peuvent compter sur le succès de leurs demandes, que doit-il en être de tout un peuple s'arrachant à ses affaires, à ses plaisirs, sacrifiant ses intérêts temporels, se condamnant à des sacrifices pécuniaires relativement considérables pour aller au loin implorer la miséricorde divine ? - Si deux ou trois soldats de l'armée chrétienne peuvent désarmer la justice de Dieu et l'apaiser par leurs supplications, que ne devons-nous pas attendre de l'armée tout entière ? Or, que nous représentent les pèlerinages ? - « Pourquoi nous réunissons nous pour prier ? disait Tertullien. C'est afin de faire plus facilement une sainte violence à Dieu. - Cette violence, il l'a pour agréable. » Qu'est-ce donc que cette troupe de pèlerins ? C'est une armée rangée en bataille et qui va livrer à Dieu un combat général et décisif. Ses armes ne sont autres que la *prière* et la *contrition*, mais ces armes sont toutes puissantes sur le cœur d'un père.

On ne lira pas sans intérêt les réflexions suivantes, empruntées à une excellente publication bien connue en Belgique :

« De même que, dans l'ordre de la

vie spirituelle, on peut dire : *Point de prière, point de salut*, de même, au point de vue de la restauration sociale, il est vrai de proclamer : *Point de salut possible pour les sociétés qui ne prient pas*. Il faut donc arriver à constituer la *prière publique largement développée*, sur de telles bases que l'assemblage des prières publiques équivaille aux prières et aux expiations de la nation tout entière. »

« C'est ici qu'apparaît dans tout son jour l'utilité sociale de la *prière* et des *pèlerinages*. Aux fictions politiques, constitutionnelles et parlementaires, nous opposons ainsi l'expression spontanée, éclatante et vraie, d'un *suffrage universel*, dont le maître souverain des événements et des hommes recueille les votes, fait le dénombrement et sanctionne les vœux, quand il lui plaît. Il n'y a pas d'autre moyen de remonter les pentes de la vérité et d'arriver à cette restauration de l'ordre chrétien qui est le terme de nos vœux et le but de nos luttes. Sans l'aide de Dieu, tous nos efforts, nous le répétons, seront vains ; avec l'aide de Dieu, les moindres de nos efforts et ceux-là mêmes qui paraîtraient condamnés à la stérilité, peuvent aboutir à un résultat décisif et victorieux. » (*Bien public*, de Gand, 3 mai 1874).

7° *Les pèlerinages publics* sont tout particulièrement un *hommage solennel* rendu à Notre Seigneur Jésus-Christ ; et cela était souverainement convenable. - N'est-ce pas, en effet, la personne adorable du Sauveur qui est spécialement en butte aux blasphèmes de l'impiété, contre lui particulièrement que nos esprits forts ont dirigé tous les traits de leur haine insensée, sur lui que retombent les coups qu'ils portent à la Révélation et à la foi, à la grâce et aux sacrements, à l'Eglise enfin, qui continue son œuvre ? [...]

Cette royauté de Jésus-Christ, elle est reconnue, affirmée, proclamée solennellement par nos pèlerinages publics. - C'est de Jésus-Christ que nous attendons notre secours, à lui que nous venons demander grâce ; c'est son nom sacré que nous invoquons, c'est sous son étendard que nous marchons ; ses insignes sont pour nous tout à la fois un bouclier, une arme, un ornement. Enfin, c'est à ses pieds, que, prosternés et contrits, nous venons faire amende honorable pour nous, pour la France, pour tous les péchés du monde. - C'est à son cœur que nous venons nous consacrer, nous, nos familles et la nation tout entière. C'est là, comme à la source inépuisable des grâces, que nous venons, en notre nom, au nom des sociétés elles-mêmes, chercher le remède nécessaire et puiser la vie qui nous manque.

8° Qu'est-ce enfin que le *pèlerinage public* ? C'est l'expression la plus vraie et la plus saisissante du *culte* que la société chrétienne doit rendre à Dieu et

l'un des moyens les plus puissants de ranimer dans les âmes la vie religieuse qui languit et meurt en un si grand nombre de chrétiens. - Nous l'avons déjà dit : les *pèlerinages publics* font pratiquer d'une manière excellente la *foi, l'espérance et la charité*, et renferment les principaux actes de la vertu de *religion* qui constituent le *culte intérieur*.

Mais, de plus, ils nous offrent la pratique du *culte extérieur* et du *culte public*, comme il est évident. Les *prières* communes, les *chants*, les *insignes* du pèlerinage que l'on porte sur soi, les *processions*, les *voyages* eux-mêmes, tout sert de formule au *culte catholique*, envisagé dans sa plus large signification ; car on y prie pour l'Eglise, pour le Souverain Pontife, pour la nation tout entière, en même temps que pour ses besoins particuliers. On y prie en union avec tous les catholiques dans une prière commune, publique, sociale.

J'ai ajouté que c'était un des moyens les plus puissants de ranimer dans les âmes la vie religieuse. Qui ne sait en effet que l'absence du culte extérieur et social a une fatale influence sur le culte intérieur ? Que la foi qui n'est pas nourrie, entretenue par des pratiques extérieures, s'affaiblit et s'éteint peu à peu. Qui pourrait nier par conséquent que les démonstrations religieuses n'aient une grande, une puissante action sur les hommes pour exciter en eux la foi et ranimer la vie qui disparaissait ?

C'est ainsi que ces manifestations solennelles nous rapprochent de Dieu et rapprochent Dieu de nous. Nous avions tout perdu en nous éloignant de Dieu ; nous retrouvons tout en retrouvant Dieu.

Rédacteur : Abbé E. de Taveau,

Via Madonna degli Angeli 14

00049 VELLETRI

Rome

Cassettes :

Mr. l'Abbé A. Lorans, Recteur de l'Inst. Uni.  
St.- Pie X, Paris

... "la PSYCHANALYSE", C102,  
SION 21. 5. 1985 Fr. 12.-

... "FOI ET PSYCHANALYSE" C120  
(Freud et le diable)  
Paris 28. 11. 88 Fr. 12.-

Mr. Jean-Marie VERNIER, Professeur

... "LE DROIT CHEZ ARISTOTE  
ET SAINT-TOMAS" C120  
(Les droits de l'homme)  
Paris 12. 12. 1987 Fr. 12.-

Livres

Michel ALGRIN  
"LA SUBVERSION HUMANITAIRE"  
(Les bonnes œuvres du C.C.F.D.)  
272 pages Fr. 25.-

## Le sacerdoce Abbé Jean-Paul ANDRE

(Suite)

**Notre-seigneur, selon son humanité, est essentiellement prêtre**

Ainsi Notre-Seigneur, incarné par motif de miséricorde, Venu pour mourir volontairement sur la Croix, est Prêtre. Par l'onction reçue en son âme, de la grâce de l'union hypostatique, Il a été établi, selon son humanité, Prêtre essentiellement et Victime, afin d'offrir le sacrifice du Calvaire et de la Messe, et afin de s'offrir Lui-même en victime dans l'un et l'autre sacrifices, lesquels sont substantiellement identiques et indissolublement liés.

Dès sa conception dans le sein de la Vierge-Mère, le Christ a été établi prêtre, le Prêtre, le seul Prêtre parfait, le seul Grand-Prêtre. Dès l'incarnation, Il a été établi médiateur entre Dieu et les hommes, le seul Médiateur parfait, sauveur des hommes, le seul Sauveur.

**Pour perpétuer d'une manière sacramentelle son sacrifice, Notre-Seigneur a institué le Sacerdoce au soir du Jeudi-Saint.**

Selon la théologie du sacrifice rappelée il y a quelques lignes, il convenait que Notre Seigneur dotât son Eglise d'un sacrifice perpétuel.

Or le sacrifice parfait sanglant du Calvaire fut offert une fois pour toutes sur la Croix. Parce qu'il sera celui de la religion nouvelle parfaite de l'Eglise parfaite du Christ, ce sacrifice perpétuel, qui convient, devait être parfait. Il ne pouvait donc être que le renouvellement non-sanglant du sacrifice sanglant du Calvaire.

De fait, Notre-Seigneur, nous le savons par le témoignage des Apôtres et dans la foi de l'Eglise, a perpétué son sacrifice d'une manière sacramentelle, sur le mode de signe efficace ; la Sainte Messe.

Or Notre-Seigneur devait s'en aller au Ciel. Il convenait donc aussi qu'il instituât le sacerdoce catholique pour prolonger le sien. Car il n'y a pas de sacrifice sans sacrificateur, de sacrifice sans sacerdoce.

Pour continuer son œuvre rédemptrice, pour que soient appliqués les mérites de sa Passion, Notre-Seigneur a voulu établir "autres médiateurs subordonnés à sa médiation, des hommes noisirs par Lui, rendus participants de son sacerdoce, ayant pour fonction de disposer les âmes à accéder à la source d'eau vive et de leur distribuer les grâces par la Messe et les sacrements.

Le soir du Jeudi-Saint, célébrant la première Messe, Il réalisa les premières ordinations sacerdotales selon l'ordre de Melchisédech, quand Il prononça ces paroles efficaces : *Hoc facite in meam commemorationem, "faitez ceci en mémoire de moi."* (St Luc XXIII,19). Par ces mots, le Sauveur investit ses Apôtres du caractère sacerdotal et du pouvoir sacerdotal. A partir de cet instant ils purent opérer la transsubstantiation du pain en Corps du Christ et du vin en Sang du Christ, par la force des paroles de la consécration ; *Hoc est enim Corpus meum, Hic est enim calix Sanguinis mei...*

Les pronoms démonstratifs *hoc* et *hic*, les pronomi possessifs *meum* et *mei* indiquent clairement que le célébrant parle à la place et au nom de Notre-Seigneur. Le célébrant agit *in persona Christi*. Le Christ reste le vrai Prêtre. Le célébrant ne fait que participer au sacerdoce du Christ. Il n'est que ministre et dispensateur des mystères de Dieu (Cf. Cor. IV, 1).

Pour perpétuer jusqu'à la fin du monde le sacrifice de la Croix par le sacrifice eucharistique, aux Apôtres succéderont les prêtres de l'Eglise catholique qui, inclinés sur l'autel, prononceront une fois par jour les mêmes sublimes paroles *Hoc est... Hic est...*

## Le prêtre est l'homme de la Messe

Ainsi les prêtres sont pris, selon l'expression de saint Paul (Heb. V, 1), du milieu des hommes pour les choses qui sont ad Deum, pour le culte divin et principalement pour célébrer la Messe. Car le prêtre est, par essence, l'homme de la Messe. Il est le religieux par excellence, car à lui est confié l'acte principal de la vertu de religion : la célébration du saint sacrifice de l'autel.

Quand le prêtre a célébré la Messe, il a accompli la partie la plus importante de son ministère. Il a réalisé l'essentiel de son ministère. Mais, comme nous l'expliquerons plus loin, le reste de son temps, le plus clair de son temps, sera consacré à disposer les âmes à bien recevoir les grâces de la Messe.

Profitons de ces considérations pour rappeler que seuls les prêtres validement ordonnés peuvent proprement offrir le saint sacrifice. Il est opportun d'affirmer à nouveau cela à notre époque où règne une effroyable confusion à ce sujet. Le pape Pie XII, suivant toute la Tradition, a exposé nettement cette doctrine dans son encyclique magistrale du 20 novembre 1947, *Médiator Dei et hominum*, en des termes à l'abri de toute équivoque : "L'immolation non sanglante par le moyen de laquelle, après les paroles de la Consécration, le Christ est rendu présent sur l'autel en état de Victime, est accomplie par le seul prêtre, en tant qu'il représente la personne du Christ, non en tant qu'il représente la personne des fidèles". Les fidèles et les clercs non-prêtres ne peuvent que s'unir à ce que fait le célébrant et s'offrir à Dieu en s'unissant au Christ-Victime.

### Le prêtre est nécessaire. Sa dignité est suréminente.

Nous pouvons maintenant conclure à la nécessité et à la dignité suréminente du prêtre.

Dieu veut la Messe. Or il n'y a pas de Messe sans prêtre. Donc Dieu veut le prêtre.

Dieu veut la Messe, car la Messe est la Passion continuée. Dans le plan divin de la Rédemption, la Messe, et Elle seule, applique les mérites de la Passion, distribue les fruits de l'arbre de la Croix. De la Messe découlent toutes les grâces, principalement celles des sacrements, parce que toutes les grâces découlent de la Croix, découlent du côté percé du Sauveur sur la Croix, et parce que la Messe renouvelle le sacrifice du Calvaire.

Dieu a voulu la Messe. La Messe est nécessaire, par la volonté divine, pour l'application des mérites de la Rédemption. Le jour où il n'y aura plus une seule Messe célébrée sur la surface de la terre, l'œuvre de Rédemption sera accomplie dans les âmes, ce sera la fin du monde présent et le règne du monde éternel. Par conséquent Dieu veut aussi qu'il y ait des prêtres. Car il n'y a pas de Messe sans prêtre. Sans prêtre, les fruits de la Rédemption ne peuvent plus être distribués. Le prêtre est donc nécessaire. L'Eglise, les âmes ont besoin du prêtre.

Enfin ce prêtre, que Dieu veut pour son Eglise, est d'une suréminente dignité. Pourquoi ? Parce que la Messe est ce qu'il y a de plus important au monde.

Quand une Messe est célébrée quelque part sur la terre, là se déroule l'événement le plus grand, le plus important du monde. L'offrande du saint sacrifice est l'œuvre la plus digne qui puisse être accomplie par le ministère d'un homme, parce qu'elle réalise la présence réelle eucharistique et le sacrifice eucharistique, pour la gloire du Père et le salut des âmes. Or le ministre d'une œuvre participe à la dignité de cette œuvre. On comprend alors pourquoi le sacerdoce catholique est d'une suréminente dignité. On comprend alors les paroles de Saint Paul : "Nul ne s'attribue à lui-même cet honneur; mais on y est appelé de Dieu..." (Héb. V, 4). On comprend alors pourquoi aux prêtres, plus qu'à n'importe qui d'autres, s'adressent ces paroles de Notre-Seigneur : "Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis..." (St Jean XV, 16).

La fonction sacerdotale est donc la fonction la plus haute qui puisse être confiée à un misérable homme ici-bas. Il y a certes une

gradation dans l'ordre ecclésiastique, du prêtre à l'évêque, jusqu'au pape. Mais, en tant que tel, l'état sacerdotal est l'état qui a la plus haute dignité, parce que célébrer la sainte Messe c'est réaliser ce qu'il y a de plus grand sur la terre. Le pouvoir sacerdotal suréleve le prêtre à une dignité infiniment au-dessus de celle des autres hommes, au-dessus même de celle des anges du Ciel. Ce qui fit dire au saint Curé d'Ars cette parole si théologiquement fondée : "Si je rencontrais un ange et un prêtre, je saluerais le prêtre avant de saluer l'ange. Celui-ci est l'ami de Dieu, mais le prêtre tient sa place".

Bien qu'il existe des dispositions idoines préalables - qu'il revient à l'Eglise de déterminer au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ-, le pouvoir sacerdotal est octroyé avant et indépendamment de tout mérite. Il n'est pas la récompense d'un mérite. Il est un don divin gratuit, laissé au libre choix de Dieu. Aussi le prêtre, dont la dignité est suréminente, doit-il être le plus humble des hommes et, à l'égard de Dieu, le plus reconnaissant de tous.

Voilà donc sûrement établies la nécessité et la dignité du prêtre, en raison de sa fonction principale.

#### **Le prêtre doit aussi disposer les âmes à recevoir les grâces de la sainte Messe par sa prière et sa prédication.**

Mais si nous nous arrêtons là nous serions incomplets. Car le prêtre doit aussi préparer les âmes à s'approcher de la source d'où coule la grâce. Il a un pouvoir sur le corps réel sacramental du Christ, certes, mais aussi sur le Corps mystique du Christ, sur l'Eglise, sur les fidèles.

Le prêtre doit disposer les âmes à bien recevoir les grâces divines. Il les dispose, tout spécialement, par sa prière et la prédication. L'importance de cette double oeuvre a été affirmée par saint Pierre lui-même. Nous n'étions qu'au tout début de l'Eglise. Mais déjà les soucis de l'administration des biens de la première communauté de Jérusalem devenaient tels qu'ils risquaient de distraire les Apôtres de leurs fonctions principales. Alors Pierre ordonna des diaires pour servir aux tables, car, disait-il, "Il n'est pas juste que nous abandonnions la parole de Dieu pour faire le service des tables... Pour nous, nous nous appliquerons entièrement à la prière et au ministère de la parole" (Actes VI, 2-4).

#### **Le prêtre est l'homme de la prière**

Le prêtre doit être l'homme de la prière. Dans ce mot prière, employé par saint Pierre, il faut voir, tout à la fois, la Messe qui est la prière par excellence, les sacrements, les bénédictions, le

bréviaire et l'oraison. Non seulement le prêtre doit célébrer avec foi et piété la sainte Messe, administrer les sacrements selon les besoins, être prodigue en bénédictions, s'acquitter avec dévotion, au nom le l'Eglise, de l'office de la prière publique en récitant son bréviaire, mais il doit aussi prier d'une façon plus intime.

Par sa vie de prière, par sa vie intérieure, par son amour de l'oraison, le prêtre attire sur lui et sur les âmes à lui confiées les bénédictions célestes ; il célèbre mieux la Messe ; il est plus surnaturel dans ses conseils. Il est aussi plus profond et ce qu'il dit aux âmes, pour leur bien, les touche.

Aussi l'oraison quotidienne, déjà nécessaire au prêtre pour qu'il reste uni au bon Dieu et qu'il se corrige de ses défauts, lui est nécessaire pour tout son ministère et en particulier pour la grave charge de la prédication.

#### **Le prêtre doit prêcher**

Car le prêtre doit prêcher, selon la mission que le Christ a donnée à ses Apôtres, avant de les quitter : "Allez donc enseigner toutes les nations..." (St Matth. XXVIII, 20). Ce ministère de la parole est indispensable. "Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Mais comment invoqueront-ils celui auquel ils n'ont pas cru ? ou comment croiront-ils en celui dont ils n'ont pas entendu parler ? et comment en entendent-ils parler, s'il n'y a pas de prédicateurs ? Et comment les prédicateurs prêcheront-ils, s'ils ne sont pas envoyés ?..." (Romains X, 13 - 15). Car fides ex auditu, la foi vient de ce que l'on a entendu (Rom X, 17).

Par sa prédication, le prêtre fait connaître aux âmes des vérités qui, bien que conformes à la raison, dépassent la raison; des vérités qui sont indémontrables, qui ne peuvent pas être inventées, et ne peuvent être connues que par la prédication appropriée de cette révélation. Faisant connaître les réalités surnaturelles, auxquelles il croit lui-même, il les fait aimer. Car l'homme ne peut vraiment aimer que ce qu'il connaît. Le prédicateur fait découvrir aux fidèles les richesses de l'oeuvre rédemptrice et ces richesses attirent les fidèles. "Et moi, quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi," avait prophétisé de Lui-même le Sauveur. (St Jean XII, 32). Enseigner aux âmes les vérités surnaturelles, leur donner une meilleure intelligence des mystères divins et des sacrements, leur mettre en lumière les trésors de la grâce, leur annoncer les richesses incommensurables du Christ, leur faire découvrir "la largeur et la longueur, la hauteur et la profondeur" du mystère du Christ, leur faire connaître l'amour du Christ qui surpassé toute connaissance (Cf. Eph. IV, 8-19), voilà un des plus importants devoirs du prêtre. Le prêtre doit, par la grâce de Dieu, faire aimer les choses divines aux hommes afin que les hommes aillent à Notre-Seigneur.

ABONNEMENTS: Minimum: Fr. 5.-Normal: Fr. 30.-Soutien: Fr. 40.-et plus

En 375, le pape Libère envoyait aux évêques orientaux la lettre apostolique "Studens paci" (Dzs 138), dont voici la traduction:

"Travaillant à la paix et à la concorde des Eglises, après que j'eusse reçu la lettre de votre charité faite au nom de Julien, évêque de bonne mémoire, au sujet d'Athanase et d'autres, suivant la tradition des anciens, j'ai de mon côté envoyé à Alexandrie les prêtres de la ville de Rome Lucius, Paulus et Hélianus au susdit Athanase, afin qu'il vint à Rome pour qu'il soit décidé maintenant à son sujet, ce qui ressort à la discipline de l'Eglise.

Aussi ai-je fait remettre une lettre à celui-ci par les prêtres précités, lettre dans laquelle il est précisé que s'il ne vient pas, qu'il sache qu'il serait étranger à la communion de l'Eglise Romaine. Ces prêtres étant donc de retour annoncèrent qu'il ne voulait pas venir.

Bref, suivant la lettre de votre charité, que vous nous avez écrite au sujet dudit Athanase, sachez par cette lettre, que j'écris pour votre concorde, pour avoir la paix moi avec vous tous et avec tous les évêques de l'Eglise catholique, que le susdit ATHANASE EST ETRANGER À MA COMMUNION ET À CELLE DE L'EGLISE ROMAINE et à la participation aux lettres et aux choses ecclésiastiques".

Depuis, les historiens, théologiens et canonistes de tout poil, sans jamais s'interroger sur l'orthodoxie de l'excommunié (canonisé...), ne cessent de s'interroger sur celle du pape excommunicateur.

N.b. Toute analogie avec une situation bien actuelle ne peut être, bien sûr, que le fruit d'esprits très étroits, un brin sectaires, et en tout cas, dépourvus de tout sens ecclésial affligé.